

ORCOM SOGEC
Société à responsabilité limitée au capital de 291 100 euros
Siège social : 359, avenue Charles Choné 54710 LUDRES
RCS NANCY 766 800 379

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 309 885,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	309 885,17 euros
à titre de dividendes aux associés	293 545,24 euros
Soit 25,21 euros par part	

Le solde	16 339,93 euros

à porter en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 896 163,69 euros.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 403,35 euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 290 141,89 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu

fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 120 000,00 euros soit 10,31 euros par titre dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 210 000,00 euros soit 18,04 euros par titre dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 210 000,00 euros.
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 104 796,00 euros, soit 9,00 euros par titre dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 104 742,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
La Gérance

SARL ORCOM SOGEC

SARL ORCOM SOGEC

359 AVENUE CHARLES CHONE

54710 LUDRES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

 

 WEXSTEEN Jérôme

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 000,00	2 000,00		
	Fonds commercial	1 157 059,37		1 157 059,37	1 157 059,37
	Autres immobilisations incorporelles	159 332,82	52 548,94	106 783,88	109 352,33
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	3 215,29	3 215,29		627,65
	Autres immobilisations corporelles	252 532,57	209 645,00	42 887,57	66 221,63
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				10,00
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	18 329,76		18 329,76	5 978,67
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 592 469,81	267 409,23	1 325 060,58	1 339 249,65
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				59 914,27
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 500 364,12	283 100,34	1 217 263,78	1 044 445,65
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	295 383,49		295 383,49	438 010,55
	Charges constatées d'avance	7 372,00		7 372,00	74 474,08
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	22 815,00		22 815,00	22 815,00
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	186 582,98		186 582,98	64 838,41
	Total de l'actif circulant (IV)	2 012 517,59	283 100,34	1 729 417,25	1 704 497,96
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 604 987,40	550 509,57	3 054 477,83	3 043 747,61
		PRESENTATION			
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			18 329,76		5 978,67
(2) dont créances à moins d'un an			1 668 698,79		1 622 112,86

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 291 100,00) Primes d' émission, de fusion, d' apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence	291 100,00	291 100,00
	RESERVES		
	Réserve légale	29 110,00	29 110,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	879 823,76	871 525,02
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	309 885,17	113 094,74
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 509 918,93	1 304 829,76
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	1 565,00	4 766,00
	Total des provisions	1 565,00	4 766,00
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	67 858,91	157 602,11
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 115,75	150 295,89
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 132,66	99 625,01
	Dettes fiscales et sociales	704 340,91	634 152,16
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	27 638,94	64 636,72
	Produits constatés d'avance	689 906,73	627 839,96
	Total des dettes (1)	1 542 993,90	1 734 151,85
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 054 477,83	3 043 747,61
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		309 885,17	113 094,74
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 542 993,90	1 666 292,94
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	15 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 285 790,58		4 285 790,58	4 948 500,49
	Montant net du chiffre d'affaires	4 285 790,58		4 285 790,58	4 948 500,49
	Production stockée				(162 470,73)
	Production immobilisée				
	Subventions			16 333,28	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			9 195,61	51 529,80
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			10,00	
	Autres produits			39 132,53	2 327,92
	Total des produits d'exploitation			4 350 462,00	4 839 887,48
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
Variation de stocks					
Achats de matières et autres approvisionnements					88 702,76
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (1)				1 125 735,66	1 196 641,26
Impôts, taxes et versements assimilés				50 434,56	68 374,00
Salaires				1 950 342,33	2 432 508,26
Cotisations sociales				671 994,53	813 725,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 965,71	32 330,13	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			75 177,95	37 379,77	
Dotations aux provisions				4 766,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			571,05		
Autres charges			2 890,68	277,10	
Total des charges d'exploitation			3 899 112,47	4 674 705,09	
RESULTAT D'EXPLOITATION			451 349,53	165 182,39	
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			451 349,53	165 182,39
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		787,50	3 284,28
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		4 613,04	
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			5 400,54	3 284,28
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			2 699,93
	Intérêts et charges assimilées (3)		2 239,99	
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		10,00	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			2 249,99	2 699,93
RESULTAT FINANCIER			3 150,55	584,35
RESULTAT COURANT avant impôts			454 500,08	165 766,74
	Produits exceptionnels			55 428,98
	Charges exceptionnelles		11 588,91	55 904,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(11 588,91)	(476,00)
Participation des salariés aux résultats			28 321,00	52 196,00
Impôts sur les bénéfices			104 705,00	
Total des produits			4 355 862,54	4 898 600,74
Total des charges			4 045 977,37	4 785 506,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			309 885,17	113 094,74
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 054 478** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 355 863** euros et un total **charges** de **4 045 977** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **309 885** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	Néant
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	571.05 €
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10.00 €
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Néant
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements des charges de personnel)	649... Remboursements de charges de personnel	4 665.43 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6491... Avantages en nature	Néant
791... Transferts de charges d'exploitation	7587.. Indemnités d'assurance	Néant

Règles et Méthodes Comptables

(remboursements d'assurances)		
-------------------------------	--	--

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et Méthodes Comptables

Capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 est de - 96 905 € et s'explique de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 113 095 €
- Distribution de dividendes : - 210 000 €

Provisions pourrisques et charges

Elle se décompose de la façon suivante :

- Provisions pour indemnités départ en retraite : 1 565 €

Dettes

Les produits constatés d'avance constituent des produits facturés par apport à l'avancement des travaux.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 318 392,19					1 318 392,19
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 318 392,19					1 318 392,19
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 215,29					3 215,29
	Instal., agencement, aménagement divers	111 536,96				17 244,53	94 292,43
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	184 378,44		7 595,51		33 733,81	158 240,14
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	299 130,69		7 595,51		50 978,34	255 747,86	
FINANCIERES	Participations	10,00				10,00	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 978,67		12 351,09			18 329,76
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 988,67		12 351,09		10,00	18 329,76
TOTAL		1 623 511,55		19 946,60		50 988,34	1 592 469,81

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			51 980,49	2 568,45		54 548,94
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			51 980,49	2 568,45		54 548,94
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 587,64	627,65		3 215,29
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			85 377,19	13 011,81	16 673,48	81 715,52
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			144 316,58	17 346,71	33 733,81	127 929,48
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				232 281,41	30 986,17	50 407,29	212 860,29
TOTAL				284 261,90	33 554,62	50 407,29	267 409,23

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

PRESENTATION

Dépréciations

Règlement ANC 2022-06		Dépréciations début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Dépréciations au 31/12/2025
			Dotations	Reprises	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES	Créances clients et comptes rattachés	213 917,00	75 177,95	5 994,61	283 100,34
	Autres créances				
	TOTAL CREANCES	213 917,00	75 177,95	5 994,61	283 100,34
AUTRE ACTIF	Valeurs mobilières de placement Actions propres				
	Valeurs mobilières de placement Autres titres				
	Autre actif circulant				
	TOTAL VMP ET AUTRE ACTIF CIRCULANT				
TOTAL		213 917,00	75 177,95	5 994,61	283 100,34

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	4 766,00		3 201,00		1 565,00
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 766,00		3 201,00		1 565,00
TOTAL GENERAL		4 766,00		3 201,00		1 565,00
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		(3 201,00)		

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	18 329,76	18 329,76	
	Clients douteux ou litigieux	152 750,58		152 750,58
	Autres créances clients	1 347 613,54	1 347 613,54	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	484,42	484,42	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 073,36	3 073,36	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	291 723,79	291 723,79	
	Débiteurs divers	101,92	101,92	
	Charges constatées d'avances	7 372,00	7 372,00	
TOTAL DES CREANCES		1 821 449,37	1 668 698,79	152 750,58
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	67 858,91	67 858,91		
	Emprunts et dettes financières divers	1 115,75	1 115,75		
	Fournisseurs et comptes rattachés	52 132,66	52 132,66		
	Personnel et comptes rattachés	155 044,65	155 044,65		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	187 112,09	187 112,09		
	Impôts sur les bénéfices	62 949,00	62 949,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	283 821,30	283 821,30		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 413,87	15 413,87		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	27 638,94	27 638,94		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	689 906,73	689 906,73		
TOTAL DES DETTES		1 542 993,90	1 542 993,90		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		75 792,28			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		124 164
Autres créances clients		120 858
Clients - factures à établir	120 858	
Autres créances		3 305
Associés - intérêts courus	3 305	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		289 235
Emprunts et dettes financières divers		1 116
Dettes rattachées /int. courus	1 116	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		40 239
Four.factures a recevoir	40 239	
Dettes fiscales et sociales		247 881
Conges à payer	129 471	
Personnel-Charges à payer	25 574	
Org.soc.charges/cp	46 796	
Org.soc.charges a payer	32 667	
Etat charges a payer	7 200	
Taxe apprentissage	1 462	
formation	4 711	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION chiffre d'affaires		689 907	689 907
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			689 907

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 372
CHARGES EXTERNES		7 372	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 372

PRESENTATION

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	11 644,00	25,0000	291 100,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	11 644,00	25,0000	291 100,00

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Fondation d'entreprise Orcom (caution Société Générale)		12 500,00
		12 500,00
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de départ à la retraite (calcul prospectif) Le montant de 95 115 € est couvert en partie par un contrat d'assurance à hauteur de 25 162 €		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		12 500,00
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		